

Council municipal du 30 octobre 2018

Présents : Mesdames Arnoult, Carrère, Théron, Doumot, Ségafredo, Mayer, ~~Est~~ Costes

Assésés : Reeks, Belmand, Roussard, Boucher, Réveillère, Queinuc, Eard

Excusé : Francis Coudat

Secrétaire de séance : Claire Doumot

La séance est ouverte à 21^h05

I - Amortissement des biens communaux - modification de la délibération du 13 octobre 2008 - Annulation de la délibération n° 2016-49

La commune a réinstauré le principe de l'amortissement depuis la délibération du 13/10/2008 bien que cela ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Par délibération n° 2016-49, la durée des amortissements sur les nouvelles constructions a été allongée de 18 à 25 ans. Face au poids des amortissements sur le budget de fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de

- conserver l'application des amortissements sur les acquisitions de véhicules neufs et les matériels d'équipement

- Ne plus appliquer les amortissements sur les nouvelles constructions

- d'annuler la délibération n° 2016-49

Vote à l'unanimité

II Régularisation des amortissements sur les nouvelles constructions

Au vu de la délibération précédente, il convient d'appliquer une reprise sur les amortissements en cours portant sur les nouvelles constructions. Il sera question de reprendre les écritures comptables pour la Région des Associations et le Pôle culturel.

Vote à l'unanimité

III Création d'un poste d'adjoint du patrimoine

L'agent en charge de la médiathèque prendra sa retraite à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est nécessaire de créer un poste d'agent de pâtisseries municipal 2^e classe à temps un cinquième à compter du 1^{er} janvier 2019 sur la base de 18 heures par semaine.
Accepté à l'unanimité.

IV

Indemnité du trésorier de conseil
Il est rappelé qu'une indemnité est prévue au règlement municipal pour la gestion des budgets des collectivités par la loi. Cette année la somme proposée est de 523,38€ tout.
Accepté à :
2 voix contre ; 3 abstentions ; 9 voix pour.

V

Personnel : taux "promu - promuvable" par les avancement de grade
Dans le cadre de l'avancement "promu - promuvable", les administrations doivent fixer un taux d'avancement de grade pour chaque grade de chaque CNPS.
Par avis du 16 octobre 2018, le Comité Technique propose l'application d'un taux à 100% pour tous les agents.
Proposition acceptée à l'unanimité.

VI

Soutien au Conseil départemental de la Haute Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'Agence régionale territoriale
Lors du dernier conseil municipal, les élus ont fait part de leurs inquiétudes sur l'éventuelle hausse du modèle lyonnais au territoire haut-garonnais.
Il est proposé de prendre une délibération en vue de manifester son soutien en faveur du maintien de son périmètre actuel d'intervention.
Délibération approuvée à l'unanimité.

VII

Question diverses
- le TAD 201 devient une ligne régulière à partir du 5 novembre 2018
- Demande de l'Huître-Rit de s'installer près de la cuisine le vendredi de 16h30 à 20h.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- fibre optique : le calendrier a été reçu. La fibre sera installée entre juin 2019 et février 2020.

Le département prend en charge la totalité du coût du
raccourcissement entre le relais et les habitations -
Réunion publique prévue en juin 2019.

La séance est levée à 22^h16

~~Demot~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Commission~~
~~de~~ ~~Finances~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~Logement~~
~~et~~ ~~de~~ ~~Urbanisme~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~Patrimoine~~
~~et~~ ~~de~~ ~~Logement~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~Patrimoine~~
~~et~~ ~~de~~ ~~Logement~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~Patrimoine~~